

REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT ANNEE 2023 - 2024

A l'initiative de la commune de Nancray, et grâce à son soutien financier, le centre de loisirs est un service géré par les Francas du Doubs, **association laïque régie par la loi de juillet 1901**. Il est situé à l'Espace du Vaizot (salle de restauration scolaire et salles d'activités) mis à disposition par la mairie.

Le centre de loisirs **n'est pas une garderie mais une structure éducative et sociale** complémentaire au temps scolaire. Il est ouvert à tous sans distinction et s'interdit toute activité politique, philosophique ou religieuse.

Nous travaillons à partir d'objectifs éducatifs définis par l'association. L'encadrement des enfants est assuré par des directrices et des animateurs formés, stagiaires ou titulaires et ceci dans le respect de normes d'encadrement fixés par les services de Jeunesse et Sports. Notre objectif est de proposer aux enfants des loisirs et des activités variés, adaptés à leurs besoins et visant à leur épanouissement de façon à ce qu'ils deviennent des êtres responsables, autonomes et respectueux de leur environnement (le détail des objectifs pédagogiques apparaît dans le projet pédagogique qui est affiché au centre de loisirs et consultable sur place).

Le passage des enfants au centre devra être un moment privilégié, propice à la détente. L'équipe veillera à respecter le rythme des enfants, en tenant compte des besoins et envies de chacun. Elle s'attachera particulièrement à favoriser le plaisir de l'enfant et la convivialité dans le vécu des différents moments de l'accueil de loisirs.

Les partenaires du centre sont principalement : la commune, la Direction Régionale et Départementale de Jeunesse et Sports, la Caisse d'Allocations Familiales, la M.S.A., le fournisseur de repas Château d'Uzel, la Protection Médicale Infantile...

De ce fait, Les Francas du Doubs et l'accueil de loisirs sans hébergement de Nancray ont mis en place un règlement intérieur rappelant les modalités d'inscriptions et les règles de vie.

Ce règlement sera pris en compte par **les enfants et les parents**. En version numérique désormais, il n'y a donc plus de coupon en fin de document à signer par les enfants et leurs parents et à rendre en début d'année scolaire. Cependant chacun s'engage tacitement à le respecter pour fréquenter le centre de loisirs.

Pour être accueillis les enfants doivent impérativement être inscrits auprès de notre service.

Article 1 : INSCRIPTION

- Pour fréquenter l'accueil périscolaire, l'enfant doit être scolarisé à Nancray.
- Pour le mercredi et les vacances, le centre accueille tous les enfants de la PS au CM2.

Le dossier d'inscription est à retirer au centre de loisirs, possibilité de l'envoyer par mail, il se compose de :

- La fiche de renseignements dûment remplie et signée (attention à vos numéros de téléphone)
- Votre numéro allocataire CAF doit figurer sur la fiche de renseignements (tarifs QF)
- Ordonnance médicale en cas d'allergies alimentaires, traitement ou PAI.
- Un certificat de vaccination (DT Polio obligatoire) ou la copie du carnet de santé (à jour)

Le dossier d'inscription est valable durant toute l'année scolaire 2023/2024, pour les temps d'activités périscolaires et/ou extrascolaires. Il n'est pas nécessaire de le refaire en cours d'année mais vous devez signaler tout changement de situation, résidence, téléphone...

L'inscription sera effective une fois que le dossier sera complet et validé par la direction. A réception de votre dossier, **la direction vous communiquera le lien et vos identifiants pour vous connecter au portail familles.**

Le portail familles vous permet de gérer vos inscriptions en ligne, vérifier vos informations personnelles, régler vos factures... vous y trouverez également tous les documents utiles (mode d'emploi, règlement intérieur, menus, programmes, actus...).

Les réservations et annulations se font uniquement depuis le portail familles. Votre demande traitée, vous recevez un mail de confirmation.

Traitement des demandes : du lundi 8h au vendredi 18h, hors week-ends, jours fériés et périodes de fermeture du centre pendant les vacances scolaires.

COMMENT INSCRIRE MON (MES) ENFANT(S) AU PERISCOLAIRE

Afin d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions, vous pouvez opter au choix pour : **un planning d'inscription annuel** (semaine type pour les enfants inscrits de façon régulière) ou **un planning occasionnel** pour les enfants inscrits de manière aléatoire. Les inscriptions se font en ligne, depuis votre espace sur le portail familles :

- **Pour les réservations repas : au plus tard le vendredi de la semaine précédente avant 12h pour la semaine suivante** (sous réserve de places disponibles). En effet, nous nous engageons dans une **démarche anti-gaspillage alimentaire** et travaillons de concert avec notre fournisseur de repas (pour qui les délais d'approvisionnement et de production sont plus longs, cela génère énormément de gaspillage compte tenu des fluctuations de plannings trop importantes). Ainsi il ne sera plus possible de s'inscrire la veille pour le lendemain, les inscriptions se feront selon un planning hebdomadaire. **En cas d'urgence, nous consulter.**

- **Pour les réservations en périscolaire :**

Pour le matin = au plus tard la veille au soir (sous réserve de places disponibles)

Pour le soir = au plus tard le matin avant 12h (sous réserve de places disponibles)

Attention le délai de **réservation** sur le portail est de 8 jours (7 jours off) pour la restauration, 2 jours (1 jour off) pour le périscolaire, **vous ne pourrez pas faire de modification en ligne la veille pour le lendemain.** Le cas échéant il est possible de vous adresser à nous directement au bureau, par mail ou par téléphone.

Merci d'éviter toute transmission orale dans les couloirs de l'école, il est recommandé de notifier les demandes et modifications par écrit.

**COMMENT INSCRIRE MON (MES) ENFANT(S) AU CENTRE DE LOISIRS
PENDANT LES VACANCES ?**

Les plaquettes d'inscription et programmes concernant les vacances sont distribués dans les classes environ 3 semaines avant chaque période. Vous pouvez retrouver ces informations au bureau et sur le portail familles. Vous pouvez préinscrire vos enfants au centre de loisirs sur le portail avant la parution des plaquettes, afin de réserver des places.

Si vous avez déjà rempli un dossier pour votre enfant, il n'est pas nécessaire de le refaire, il vous suffit de nous renvoyer la fiche d'inscription (insérée dans la plaquette) ou de réserver sur le portail. La directrice vous remettra alors une facture pour confirmer l'inscription. Les vacances sont payables d'avance, à réception de la facture, afin de confirmer l'inscription.

Pour les enfants non-inscrits, les dossiers d'inscription sont disponibles au centre de loisirs ou peuvent être transmis par mail sur simple demande.

Article 2 : ACCUEIL PERISCOLAIRE

Il est recommandé de ne pas laisser son enfant à tous les accueils périscolaires (matin, midi et soir), le cumul de ces trois temps pouvant entraîner une plus grande fatigue, notamment pour les maternelles. **L'amplitude horaire entre son arrivée et son départ du centre ne doit pas excéder 10 heures.**

Si, en pratique, il vous est difficile de suivre ces recommandations, la directrice est à votre disposition pour convenir, ensemble, d'une solution qui puisse respecter au mieux le rythme de votre enfant.

- **Lieu d'accueil :**

Le centre de loisirs se situe à l'Espace du Vaizot, rue de Vaire à Nancray, à côté de l'école.

L'entrée se fait par la cour du périscolaire. Pour des raisons de sécurité, toute personne pénétrant dans le centre doit impérativement se présenter à la directrice.

- **Périodes d'accueil et horaires :**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30	<i>périscolaire</i>	<i>périscolaire</i>	Garderie 8h/8h30 Centre de loisirs 8H30 / 17H30	<i>périscolaire</i>	<i>périscolaire</i>
8h30	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
11h45	<i>Restauration scolaire</i>	<i>Restauration scolaire</i>		<i>Restauration scolaire</i>	<i>Restauration scolaire</i>
13h30	ECOLE	ECOLE		ECOLE	ECOLE
16h15	<i>périscolaire</i>	APC 16h15/17h15 <i>périscolaire</i>		Garderie 17h30/18h	<i>périscolaire</i>

- **Matin :** 7h30 / 8h30

Les enfants sont pris en charge par le personnel d'animation jusqu'à ce qu'ils soient confiés aux enseignants à partir de 8h20 à l'école. Aucun enfant ne sera accepté avant 7h30 et le centre de loisirs décline toute responsabilité en cas d'accident survenu avant cet horaire, dans le cas où un enfant serait laissé aux portes de l'établissement.

- **Restauration scolaire** : 11h45 /13h30

Les repas sont fournis par le Château d'Uzel, le pain par la boulangerie de Nancray.

Les petits (école maternelle) attendent leur animatrice devant leur classe, tandis que les grands (école élémentaire) se rangent calmement dans la cour de l'école, sous le préau. La liste des enfants fréquentant la restauration du midi est remise aux enseignants chaque matin (sauf CE2-CM1-CM2). Les animateurs vérifient que tous les enfants inscrits sont présents.

Il est interdit de sortir de l'école sans être accompagné par un animateur !

Le temps du repas est évalué à environ 45 minutes.

Afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants sur le temps de midi, 2 services sont mis en place.

1er service : 11h45/12h30 pour les enfants d'élémentaire

2ème service : 12h30/13h15 pour les enfants de maternelle (qui vont rejoindre la sieste juste après le repas, en accord avec leur rythme et leurs besoins).

Chaque service est précédé ou suivi d'un temps de jeux et d'activités, animé par l'équipe. Ainsi on profite, on se défoule et on retrouve ses copains dans la bonne humeur ! Moment propice à la détente et à la convivialité.

A table, les plats sont proposés aux enfants et non imposés. Dans le cas du « je n'aime pas » avant même d'avoir goûté, on négocie pour goûter un tout petit peu. Si effectivement l'enfant goûte et maintient qu'il n'en veut pas, l'animateur n'insiste pas. **L'idée étant plutôt de lui donner envie de manger et de goûter** et non de le bloquer et de le stresser. Cependant, il est indispensable que chaque enfant fasse l'effort de goûter (éducation au goût). Il est recommandé aux parents d'insister sur ce point auprès des enfants.

Les animateurs coupent les viandes à la demande des enfants (pour les plus petits). **Il est important de penser à favoriser l'autonomie en permettant à chacun de manger seul, à son rythme, ce dont il a envie au menu.**

L'animateur est là pour aider si besoin, rappeler les consignes de sécurité si nécessaire (avec les couverts, la chaise...) et veiller à ce que chacun adopte une attitude correcte à table (politesse, respect des autres, propreté...). Nous sommes avant tout sur un temps d'échange, convivial. Au début et à la fin du repas, les enfants participent à l'aménagement et au rangement de la table.

Par sécurité et afin d'éviter qu'un enfant ne parte seul, pensez bien à leur rappeler le matin qu'ils viennent au périscolaire.

De plus, toute absence doit être signalée à l'équipe, afin de faciliter l'organisation, et ce, même si le service est facturé (délai).

- **Accueil du soir** : 16h15 / 18h15

Les enfants du CP au CM2 (école : étage du dessus) sont pris en charge à la sortie de l'école à 16h15 sous le préau de la cour de récréation.

Par sécurité et afin d'éviter qu'un enfant ne parte tout seul, pensez bien à leur rappeler le matin qu'ils viennent au périscolaire.

Les enfants de l'école maternelle sont pris en charge directement dans leur classe par l'équipe d'animation.

Toute absence doit être signalée à l'équipe, afin de faciliter l'organisation et ce même si le service est facturé (délai).

Les enfants peuvent apporter leur goûter, le centre ne fournit pas de goûter. Veillez, s'il vous plaît, à ne pas surcharger les goûters en sucreries (bonbons...). Les enfants ne consomment souvent pas tout et procèdent à des échanges avec les autres. **Nous souhaitons respecter le choix des parents qui ne donnent pas de goûter à leur enfant et éviter les risques liés aux allergies.** Aussi les échanges de goûters entre enfants sont proscrits.

On se lave les mains, on goûte, on range la table du goûter et après place aux activités : activités manuelles, jeux sportifs, ateliers cuisine, temps libre, espaces permanents... les enfants participent s'ils le souhaitent. Les enfants qui le souhaitent peuvent également faire leurs devoirs (si l'effectif des enfants présents permet de mettre à disposition un coin calme).

Nous vous prions, par égard pour le personnel, pour le bon fonctionnement de l'établissement et pour des raisons de responsabilités, de bien vouloir respecter l'horaire de fermeture du soir, à savoir **18h15** pour le périscolaire.

En cas de retard, vous êtes tenus d'en informer l'équipe d'animation.

Pensez à laisser le numéro de téléphone d'une personne pouvant récupérer l'enfant en cas de retard ou d'absence. Au cas où un enfant serait présent à l'heure de fermeture (après avoir épuisé toutes les possibilités pour joindre les parents), la directrice devra faire appel à la gendarmerie la plus proche qui lui indiquera la conduite à tenir.

- **Réservations / annulations**

Vous pouvez réserver sur le portail familles pour l'année entière de manière régulière ou de manière occasionnelle.

Nous nous engageons dans une démarche anti gaspillage alimentaire, aussi il est important d'anticiper vos réservations afin de faciliter la gestion des quantités de repas produits par notre fournisseur.

Toutes les réservations/annulations pour la restauration, devront être réalisées au plus tard le vendredi avant 12h pour la semaine suivante. En cas d'urgence, nous contacter.

Pour l'accueil périscolaire du matin = au plus tard la veille au soir

Pour le soir = au plus tard le matin avant 12h

Attention, **vous ne pourrez pas faire de modification en ligne la veille pour le lendemain.** Le cas échéant il est possible de vous adresser à nous directement au bureau, par mail ou par téléphone.

Restauration:

Pour être accueillis les enfants doivent impérativement être inscrits. En cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical, toute annulation doit être prévenue au plus tard la veille avant 12h, pour être prise en compte. Passé ce délai, le repas sera facturé.

Accueil du matin et du soir :

Pour être accueillis les enfants doivent impérativement être inscrits. Toute annulation doit être prévenue pour être prise en compte:

- le soir avant 18h pour une absence à l'accueil du lendemain matin
- avant 12h pour une absence à l'accueil du soir le jour même

Dans le cas contraire le service sera facturé.

De manière générale, merci de ne pas procéder vous-même aux déductions sur vos factures, toute annulation doit être validée par la directrice, qui procédera à la modification (avoir ou remboursement).

En cas de sortie scolaire : la directrice d'école prévient de la date de la sortie et l'annulation des repas de la classe concernée est faite automatiquement.

Nous ne fournissons pas de pique-niques pour les sorties scolaires.

En cas de grève : toute annulation pour le repas doit être prévenue au plus tard la veille avant 12h pour être prise en compte. Votre enfant pourrait être accueilli dans une autre classe et donc présent à la restauration scolaire, donc **aucune annulation ne se fait de manière automatique**.

- **Facturation**

Les factures sont faites à terme échu (fin de mois) et mise en ligne sur le portail en début de mois suivant. Les factures impayées feront l'objet d'une relance écrite.

En cas de difficultés financières, merci de nous le signaler afin que nous trouvions une solution ensemble.

Passés 3 mois de factures impayées et sans démarche de votre part auprès de la directrice, les enfants ne pourront plus être accueillis au centre de loisirs et périscolaire.

Toute absence doit être signalée le plus tôt possible. Nous n'avons pas la possibilité de lire les mails toute la journée, ainsi en fonction de l'heure, préférez nous joindre par téléphone (ex : pour l'accueil du soir, pour signaler une absence ou au contraire la reprise de l'enfant à l'école, s'il est passé 15h, mieux vaut nous appeler).

Toutes vos demandes traitées par mail font l'objet d'une réponse de notre part (cela vaut confirmation de lecture et validation). Toutes vos demandes traitées sur le portail font également l'objet d'une confirmation de notre part.

Article 3 : CENTRE DE LOISIRS - MERCREDI

En complément du temps périscolaire, les enfants peuvent également être accueillis le mercredi au centre de loisirs. Afin de faciliter l'organisation des familles et de tenir compte du nombre d'activités sportives et culturelles proposées aux enfants sur la commune, le centre offre une grande flexibilité horaire.

Les repas sont fournis par le château d'Uzel, le pain par la boulangerie de Nancray.

- **Les horaires d'accueil :**

- Journée avec repas : 8h30 /17h30
- Journée sans repas : 8h30 /12h et 13h30 / 17h30
- Demi-journée avec repas :
 - Matin : 8h30 / 14h
 - Après-midi : 12h /17h30
- Demi-journée :
 - Matin : 8h30 / 12h
 - Après-midi : 13h30 /17h30

*Un service de garderie éducative est proposé de 8h à 8h30 et de 17h30 à 18h (uniquement sur réservation). Nous vous prions, par égard pour le personnel, pour le bon fonctionnement de l'établissement et pour des raisons de responsabilités, de bien vouloir respecter l'horaire de fermeture du soir, à savoir **18h** pour le mercredi.*

En cas de retard, vous êtes tenus d'en informer le personnel d'animation.

Pensez à laisser le numéro de téléphone d'une personne pouvant récupérer l'enfant en cas de retard ou d'absence. Au cas où un enfant serait présent à l'heure de fermeture (après avoir épuisé toutes les

possibilités pour joindre les parents), la directrice devra faire appel à la gendarmerie la plus proche qui lui indiquera la conduite à tenir.

- **Lieu d'accueil** :

Le centre de loisirs se situe à l'Espace du Vaizot, rue de Vaire à Nancray, à côté de l'école.

L'entrée se fait par la cour du périscolaire. Pour des raisons de sécurité, toute personne pénétrant dans le centre doit impérativement se présenter à la directrice.

- **Les activités** :

Le programme s'articule le plus souvent autour d'un thème afin d'assurer une cohérence dans les activités proposées.

Afin de mettre en place des **actions pédagogiques de qualité**, adaptées au public, l'équipe d'animation proposera aux enfants un panel d'activités manuelles, d'expression, sportives, culinaires et culturelles, sans oublier les petits et grands jeux. Régulièrement des sorties seront organisées, dont des rassemblements avec d'autres centres. Le projet « jardin pédagogique » se poursuit et reprend vie chaque printemps.

Les activités sont adaptées selon les tranches d'âges et proposées aux enfants, ainsi elles sont cohérentes et épanouissantes (sachant que sur certains temps ils font des jeux tous ensemble).

Les programmes sont élaborés par l'équipe, d'après les souhaits et envies des enfants. Les activités et jeux sont proposés et non imposés. À tout moment, le programme pourra être modifié en fonction des envies et choix des enfants.

Le programme des activités et sorties est disponible au centre et mis en ligne sur le portail familles.

Le goûter le mercredi est fourni par le centre de loisirs. Démarche anti gaspi, circuits courts, qualité, apprendre à prendre soin de sa santé...

- **Réservations / annulations** :

Les inscriptions se font " à la carte " c'est-à-dire un / des mercredi(s) au choix.

Les réservations et annulations se font uniquement depuis le portail familles, au plus tard le vendredi avant midi pour la semaine suivante. Votre demande traitée, vous recevez un mail de confirmation.

Toute annulation doit être prévenue au plus tard le vendredi avant 12h pour la semaine suivante et soumise à validation par la directrice pour être prise en compte et non facturée.

Dans le cas contraire le service sera facturé, de même si une sortie est prévue, car il n'est pas toujours possible d'annuler un transport ou la réservation de l'activité auprès de l'organisme. En cas d'absence exceptionnelle pour raison médicale, un certificat médical est obligatoire, afin de pouvoir annuler la facturation.

Pour toute modification hors délais portail, vous pouvez joindre la directrice de l'accueil de loisirs, soit par mail soit par téléphone, soit au bureau. Merci d'éviter toute transmission orale dans les couloirs de l'école, il est recommandé de notifier les demandes et modifications par écrit.

Toutes vos demandes traitées par mail font l'objet d'une réponse de notre part (cela vaut confirmation de lecture et validation). Toutes vos demandes traitées sur le portail font également l'objet d'une confirmation de notre part.

- **Facturation**

Les factures sont faites à terme échu (fin de mois) et mise en ligne sur le portail en début de mois suivant. Les factures impayées feront l'objet d'une relance écrite.

En cas de difficultés financières, merci de nous le signaler afin que nous trouvions une solution ensemble.

Passés 3 mois de factures impayées et sans démarche de votre part auprès de la directrice, les enfants ne pourront plus être accueillis au centre de loisirs et périscolaire.

Article 4 : CENTRE DE LOISIRS - VACANCES

Toutes les dates d'ouvertures sont affichées au centre et transmises aux familles en début d'année scolaire par mail, les informations sont également disponibles sur le portail familles.

En règle générale, l'accueil de loisirs est ouvert aux vacances d'hiver, de printemps, d'automne : la 1^{ère} semaine et l'été (3 premières semaines de juillet, dernière semaine d'août).

Les repas sont fournis par Château d'Uzel, le pain par la boulangerie de Nancray.

- **Formules d'inscription :**

- En journée complète avec repas : 8h30 / 17h30
- En journée complète sans repas : 8h30/12h00 et 13h30 / 17h30
- En demi-journée : uniquement l'après-midi 13h30 / 17h30

Pas de service de garderie matin et soir.

Nous vous prions, par égard pour le personnel, pour le bon fonctionnement de l'établissement et pour des raisons de responsabilités, de bien vouloir respecter l'horaire de fermeture du soir, à savoir **17h30** pour les vacances.

En cas de retard, vous êtes tenus d'en informer le personnel d'animation.

Pensez à laisser le numéro de téléphone d'une personne pouvant récupérer l'enfant en cas de retard ou d'absence. Au cas où un enfant serait présent à l'heure de fermeture (après avoir épuisé toutes les possibilités pour joindre les parents), la directrice devra faire appel à la gendarmerie la plus proche qui lui indiquera la conduite à tenir.

- **Lieu d'accueil :**

Le centre de loisirs se situe à l'Espace du Vaizot, rue de Vaire à Nancray, à côté de l'école.

L'entrée se fait par la cour du périscolaire. Pour des raisons de sécurité, toute personne pénétrant dans le centre doit impérativement se présenter à la directrice.

- **Les activités :**

Le programme s'articule le plus souvent autour d'un thème afin d'assurer une cohérence dans les activités proposées.

Afin de mettre en place des **actions pédagogiques de qualité**, adaptées au public, l'équipe d'animation proposera aux enfants un panel d'activités manuelles, d'expression, sportives, culinaires et culturelles, sans oublier les petits et grands jeux. Régulièrement des sorties seront organisées, dont des rassemblements avec d'autres centres. **Les activités sont adaptées selon les tranches d'âges et proposées aux enfants**, ainsi elles sont cohérentes et épanouissantes (sachant que sur certains temps ils font des jeux tous ensemble).

Les programmes sont élaborés par l'équipe, d'après les souhaits et envies des enfants. Les activités et jeux sont proposés et non imposés. À tout moment, le programme pourra être modifié en fonction des envies et choix des enfants.

Le programme des activités et sorties est disponible au centre et mis en ligne sur le portail famille, au plus tard 1 mois avant le début du séjour.

- **Réservations / annulations / facturation :**

Les inscriptions se font à la semaine complète ou 3 jours minimum (pas de mixité de formules journée / demi-journée).

Les réservations se font uniquement depuis le portail familles. Votre demande traitée, vous recevez un mail de confirmation.

Pendant les vacances, le centre de loisirs fournit le goûter, de même pour les sorties, le centre fournit le pique-nique (si sortie à la journée, inscription obligatoire en journée complète avec repas).

Pour toute modification hors délai portail, vous pouvez joindre la directrice de l'accueil de loisirs, soit par téléphone soit par mail, soit au bureau. Merci d'éviter toute transmission orale dans les couloirs de l'école, il est recommandé de notifier les demandes et modifications par écrit.

Les inscriptions réservées sont confirmées 1 mois avant le début avec paiement d'avance (à réception de la facture). Si pas de paiement à J-30: réservation automatiquement annulée. A partir de J-15 : toute annulation ne sera pas remboursée (sauf exception validée par la direction, maladie...).

Il est toutefois possible de s'inscrire (sous réserve de places disponibles) jusqu'à J-8.

En cas d'absence pour raison médicale, le service ne sera pas facturé sur présentation d'un certificat médical.

Article 4 : Tarifs et mode de règlement

Les tarifs sont calculés d'après le Quotient Familial (QF) selon les revenus des parents et selon les directives de la CAF DU DOUBS.

Le Quotient Familial (CAF Pro) servant de base à l'établissement des factures est réévalué au mois de janvier de chaque année et valable pour l'année civile en cours. Si votre situation familiale venait à changer en cours d'année, merci de nous en avertir pour que nous puissions prendre en compte votre nouveau Quotient Familial.

Si vous n'avez pas fourni votre numéro allocataire CAF qui nous permet d'avoir accès à votre QF, nous vous attribuerons automatiquement la tranche la plus haute de tarifs.

Il n'est pas nécessaire de nous fournir une attestation, nous avons accès à votre QF auprès de la CAF de manière confidentielle.

Nous acceptons en règlement des prestations :

- Les chèques
- L'espèce (un reçu vous est remis par la direction)
- Les chèques ANCV uniquement pour les vacances et le mercredi
- Les chèques CESU uniquement pour les temps d'accueils périscolaires à l'exclusion du prix du repas (à demander à la directrice).

Nous disposons d'un TPE, vous pouvez régler vos factures au bureau en CB, ou en ligne depuis le portail, système de paiement sécurisé.

TARIFS À compter du 4/09/23	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3	TRANCHE 4	TRANCHE 5	TRANCHE 6
	QF de 0 à 800 (ATL déduites)	QF de 801 à 1000	QF de 1001 à 1200	QF de 1201 à 1600	QF de 1601 à 2000	QF supérieur à 2000
PERISCOLAIRE						
MATIN 7h30 à 8h30 *	1,75* €	2,27 €	2,37 €	2,52 €	2,63 €	2.75 €
MIDI restauration	4,74 €	5,77 €	6.13 €	6,59 €	7.11 €	7.55 €
SOIR 16h15 à 18h15 *	1,75* €/H	2,27 €/H	2,37 €/H	2,52 €/H	2,63 €/H	2.75 €/H
<i>Ou 16h15 à 17h30</i>	2.62 €	3.40 €	3.55 €	3.78 €	3.94 €	4.12 €
MERCREDI						
Journée avec repas	9.79 €	13.91 €	14.42 €	15.45 €	16.48 €	17.30 €
Journée sans repas	6.70 €	10.40 €	10.92 €	11.43 €	12.36 €	12.98 €
Demi-journée avec repas	6.35 €	8.40 €	9.28 €	10.25 €	11.27 €	12.30 €
Demi-journée	3.61 €	7.21 €	7.73 €	8.24 €	8.76 €	9.19 €
Garderie 1/2H matin ou soir	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €
VACANCES						
Journée avec repas	9.79 €	13.91 €	14.42 €	15.45 €	16.48 €	17.30 €
Journée sans repas	6.70 €	10.40 €	10.92 €	11.43 €	12.36 €	12.98 €
Après-midi	3.61 €	7.21 €	7.73 €	8.24 €	8.76 €	9.19 €

* Toute heure commencée est due

Article 5 : Santé de l'enfant

Maladies :

En cas de maladie ou d'accident au cours des activités de l'accueil de loisirs, les parents ou les personnes responsables de l'enfant sont contactés. Il peut être fait appel aux services d'urgence.

Il est donc IMPERATIF que les parents signalent dès l'inscription les contre-indications médicales en remplissant le dossier.

Aucun médicament n'est administré à un enfant, sans ordonnance du médecin.

Les instructions des parents ne remplacent pas le certificat médical.

Vous devez donc fournir l'ordonnance du médecin ainsi que les médicaments avec le nom de l'enfant inscrit dessus. (ATTENTION : tous les médicaments doivent être figurés sur le certificat).

L'automédication est strictement interdite.

Les enfants présentant une affection contagieuse ne peuvent pas être accueillis. Au retour de l'enfant, un certificat médical de non contagion doit être présenté.

Alimentation :

Pour toute allergie alimentaire, il est obligatoire de fournir un certificat médical et un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) doit être établi. Les PAI sont mis en place à la demande des parents via le médecin scolaire.

Article 6 : Encadrement

Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié selon la législation en vigueur.

Les réglementations imposent que 70% de l'équipe soit formée ou en cours de formation : DEJEPS, BPJEPS, DUT, BAFA, BAFA, CAP Petite Enfance ou tout autre diplôme équivalent.

Article 7 : Conditions de sortie et sécurité

Les parents doivent accompagner et venir chercher leur(s) enfant(s) à l'intérieur de l'accueil de loisirs et signaler leur départ à l'équipe éducative.

L'enfant âgé de moins de 6 ans (CP) n'est pas autorisé à partir non accompagné d'un adulte responsable.

L'enfant ne sera remis qu'aux personnes qui l'ont confié à l'établissement, ou à des personnes désignées formellement par écrit par les parents ou une ordonnance du tribunal. *Une pièce d'identité pourra être demandée à cette personne* lors de la sortie de l'enfant.

Dans le cas où vous souhaitez qu'une autre personne y soit autorisée, merci de nous faire parvenir une autorisation écrite et signée de votre part pour le jour concerné (seulement si cette personne n'est pas mentionnée sur le dossier d'inscription). *Une pièce d'identité pourra être demandée à la personne désignée.*

Si votre enfant de plus de 6 ans est autorisé à rentrer seul, la sortie ne pourra s'effectuer :

- Qu'à la **fermeture du centre de loisirs** ou pour le périscolaire du soir à l'heure indiquée sur la fiche d'inscription (ou planning portail) et avec une autorisation écrite de votre part.
- Sur la fiche d'inscription la mention « autorisé à rentrer seul » devra être cochée.

En cas de sortie anticipée, ou de demande d'accompagnement par l'équipe pédagogique à une activité sportive (judo, danse, dessin, musique...), **une autorisation écrite devra être rédigée** et remise à la directrice pour le jour concerné, elle peut être valable pour l'année entière (le préciser sur le document). Cette autorisation peut nous être transmise par mail également.

Article 8 : Responsabilité

Les Francas Nancray ne pourront pas être tenus pour responsables en cas d'accident qui surviendrait avant ou après les heures d'accueil.

Par mesure de sécurité, **les enfants ne doivent pas être en possession d'objets personnels ou de valeur** (bijoux, argent, jouets...). Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

Article 9 : Règles de vie du périscolaire

Les règles de vie sont tout simplement basées sur le respect.

La politesse n'est pas une contrainte mais un signe de reconnaissance. Ces règles constituent le cadre d'un bon fonctionnement et d'échanges créatifs.

Ainsi il convient de respecter les personnes, les locaux, le matériel et le planning d'activités.

Respect des personnes :

Les enfants ont le droit d'être respectés et de s'exprimer, mais ils doivent également respecter l'autre, quel que soit son âge.

Les violences physiques et morales (bagarres, insultes, humiliation, moqueries...) ne seront pas tolérées.

Respect des locaux :

Il est toujours plus agréable de jouer et d'évoluer dans des locaux propres et bien rangés.

Les locaux sont nettoyés après chaque activité. Les sanitaires le sont également plusieurs fois dans la journée.

Les adultes doivent veiller au bon déroulement de la journée et les enfants doivent y contribuer par une attitude responsable : par exemple, jeter les papiers à la poubelle, aider au rangement du matériel, tirer la chasse d'eau...

Il est interdit de jouer dans les toilettes.

Respect du matériel :

Le matériel est disponible pour tous, les enfants ne peuvent pas le prendre pour leur intérêt personnel.

Les enfants utiliseront le matériel de la structure dans sa fonction précise.

L'achat du matériel est limité et organisé. Les parents sont responsables pécuniairement de toute détérioration matérielle volontaire.

Règles complémentaires :

Il est préconisé d'habiller les enfants avec des vêtements simples, de saison et peu fragiles.

Des vêtements de rechange peuvent être prévus quel que soit l'âge de l'enfant. En fonction des activités prévues ou en cas de risque d'accident « pipi », il est conseillé que chaque enfant soit équipé d'un sac à dos qu'il laissera au vestiaire et sortira en cas de besoin et où il pourra ranger ses affaires personnelles.

En cas de sortie, les enfants doivent toujours avoir une bouteille d'eau ou gourde, une casquette ou un k.way.

Il est recommandé de marquer les vêtements et tout objet personnel au nom de l'enfant. Tous les vêtements abandonnés sont rassemblés au porte-manteau dans l'entrée du centre, merci de venir vérifier régulièrement si des vêtements appartiennent à votre enfant. A chaque période de vacances scolaires, les vêtements non réclamés sont donnés à une association caritative.

En cas de « petit accident », les vêtements prêtés devront être retournés propres et secs.

Droit à l'image :

Les enfants peuvent être pris en photo dans le cadre des accueils de loisirs.

Les clichés peuvent être utilisés au cours des animations et éventuellement affichés ou diffusés.

Les parents s'opposant à la prise des photos de leur enfant doivent en informer les responsables (Les cases adéquates doivent être cochées sur la fiche de renseignements).

La directrice du centre et son adjointe représentent l'autorité. Elles dirigent le centre et les animateurs durant la période de fonctionnement de l'accueil, en suivant les directives de l'association. Elles prennent toutes les mesures qui s'imposent pour garantir un bon fonctionnement tant au niveau pédagogique, qu'au niveau sécurité.

Une conduite correcte des enfants est exigée à l'égard du personnel d'encadrement et de service.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement le fonctionnement et la vie collective de l'accueil, les enseignants et les parents en seront avertis par l'équipe d'animation, oralement dans un premier temps. Cette démarche a pour but d'informer la famille mais également de pouvoir établir un dialogue avec l'enfant.

Il est essentiel de tenir à l'enfant un discours complémentaire entre l'équipe d'animation, la famille et l'école.

Tout manquement au présent règlement pourra faire l'objet d'une sanction (éducative) de la part de l'équipe d'animation envers l'enfant.

Toute attitude incorrecte pourrait entraîner l'exclusion temporaire de l'enfant.

Nous vous demandons d'informer votre (vos) enfant(s) du présent règlement.

Chacun s'engage tacitement à le respecter pour fréquenter le centre de loisirs.